



TADOUSSAC
 « UNE DESTINATION TOUTE CULTURELLE »

P O L I T I Q U E

culturelle

B. port de tadoussac

Mat du maire

Concitoyens, concitoyennes,

C'est avec une grande fierté que le conseil municipal de Tadoussac présente sa politique culturelle. En se dotant d'une telle politique, le conseil municipal croit fermement que la culture doit jouer un rôle de premier plan en regard à sa population et qu'elle peut devenir un levier de développement économique, touristique et social pour l'avenir.

Nous souhaitons qu'elle soit le pivot de la stratégie d'action de la municipalité afin d'assurer une plus grande intégration et une meilleure planification des activités de manière à améliorer la qualité de vie de tous et de toutes.

En terminant, je tiens à saluer le travail exceptionnel effectué par les membres du comité d'élaboration de la politique culturelle et souhaite que toute notre population s'approprié cette politique conçue et élaborée pour elle.





Survol culturel

Tadoussac, bastion d'un riche patrimoine historique, a toujours su faire honneur au vocable carrefour d'échange entre nature et culture. Au fil des siècles, la mosaïque culturelle du village s'est transformée tant pour des raisons économiques que sociales. S'appuyant sur sa richesse historique, Tadoussac s'inscrit comme un lieu où la culture s'éclate sous toutes ses formes. Bouillonnant d'activités culturelles, Tadoussac regorge d'artisans de talent, d'artistes insoupçonnés, de centres d'interprétation originaux et d'événements culturels importants qui dynamisent son paysage culturel et lui confèrent une place de choix dans la région.

La mission

La municipalité de Tadoussac reconnaît qu'elle a la responsabilité de contribuer de façon significative à la qualité de vie de sa population et à son épanouissement social en créant des conditions favorables à la vie culturelle;

Elle reconnaît aussi qu'elle a la responsabilité de préserver et de mettre en valeur son riche patrimoine et ce, sous toutes ses formes.



Axes d'intervention et orientations

PREMIER AXE : PRÉSERVER ET METTRE EN VALEUR SON PATRIMOINE

ORIENTATIONS :

1. Sensibiliser la population à ses richesses patrimoniales

OBJECTIFS :

- I. Élaborer et mettre en œuvre une campagne de sensibilisation à la conservation du patrimoine et ce, sous toutes ses formes;
- II. Sensibiliser et responsabiliser les commerçants, les architectes, les entrepreneurs en construction et en rénovation face à leur rôle à l'égard de la protection du patrimoine bâti;
- III. Favoriser la tenue d'activités de sensibilisation au patrimoine auprès des jeunes et de la clientèle scolaire;
- IV. Encourager, reconnaître et souligner les actions de protection et de mise en valeur du patrimoine;
- V. Informer la population des règles et des mesures légales qui sont applicables sur le territoire. (Plan d'Implantation et d'Intégration Architectural)



2. Favoriser les mesures de préservation, d'intégration et de mise en valeur du patrimoine bâti, naturel, archéologique et humain

OBJECTIFS :

- I. Identifier et/ou développer des moyens afin d'accompagner les propriétaires de bâtiments patrimoniaux dans leurs travaux de restauration;
- II. Apporter un soutien technique aux organismes et aux particuliers pour l'aménagement, la conservation, l'entretien, la restauration et la mise en valeur des sites et bâtiments patrimoniaux.

3. Diffuser et promouvoir nos richesses patrimoniales

OBJECTIFS :

- I. Actualiser régulièrement les connaissances sur le patrimoine bâti de la municipalité;
- II. Identifier les éléments les plus significatifs du patrimoine et mettre en place des moyens permettant leur mise en valeur;
- III. Améliorer les connaissances sur l'histoire et les savoir-faire ancestraux dans une perspective de mise en valeur;



- IV. Intégrer le patrimoine culturel et naturel dans une stratégie de développement touristique;
- V. Apporter un soutien technique aux organismes dans leurs efforts d'interprétation et de diffusion du patrimoine;
- VI. Développer, en partenariat avec les intervenants du milieu, une stratégie locale et régionale de conservation et de mise en valeur des archives photographiques, religieuses et documentaires.

DEUXIÈME AXE : SOUTENIR LES ARTISANS, ARTISTES ET LES ORGANISMES CULTURELS

ORIENTATIONS :

1. Favoriser la reconnaissance des artisans, des artistes et organismes culturels

OBJECTIFS :

- I. Reconnaître les artisans, les artistes et les organismes culturels;
- II. Soutenir les artistes du milieu et les organismes dans le développement culturel de la municipalité;
- III. Permettre une plus grande visibilité des artisans, des artistes et organismes culturels de la municipalité;
- IV. Reconnaître, valoriser et encourager l'implication bénévole dans le secteur culturel.



2. Favoriser le développement et la diffusion artistique

OBJECTIFS :

- I. Accompagner les promoteurs d'activités, d'attraits et de services culturels dans leurs efforts de diffusion, de promotion et d'accessibilité;
- II. Informer les organismes culturels, les artistes et artisans des sources de financement et des formations disponibles;
- III. Développer une stratégie de diffusion de l'information culturelle avec les médias locaux et régionaux et les intervenants culturels.

3. Assurer la concertation des acteurs culturels locaux et régionaux

OBJECTIFS :

- I. Sensibiliser tous les intervenants culturels de l'importance de la concertation à l'échelle régionale.

4. Favoriser le développement des infrastructures et des équipements culturels

OBJECTIFS :

- I. Consolider et améliorer les équipements culturels existants;
- II. Encourager le développement d'infrastructures culturelles.



TROISIÈME AXE : FAVORISER ET ENCOURAGER LES INITIATIVES CULTURELLES

ORIENTATIONS :

1. Élaborer une « stratégie jeunesse »

OBJECTIFS :

- I. Élaborer et mettre en œuvre une campagne de sensibilisation auprès de la jeunesse pour les initier à la culture et ce, sous toutes ses formes;
- II. Développer une stratégie favorisant l'implication culturelle de la relève dans la communauté;
- III. Favoriser un rapprochement entre les jeunes et les aînés de la municipalité.

2. Offrir des ressources afin de faciliter le développement culturel

OBJECTIFS :

- I. Offrir une ressource technique aux initiatives culturelles;
- II. Informer et faciliter l'accès aux différents programmes d'aide financière;
- III. Faire connaître à la population les services offerts par la municipalité en matière de culture, de patrimoine et de loisirs culturels.



Conclusion

En adoptant sa politique culturelle le 9 février 2009, la municipalité de Tadoussac démontre clairement que la culture est au cœur de ses préoccupations et qu'elle constitue un axe important de son développement. En respect des grands principes et des orientations qu'elle s'est dotée, un plan d'action sera établi et appliqué au cours des trois prochaines années. La mise en œuvre de ce plan d'action sera sous la supervision d'un comité formé d'élus et d'acteurs culturels de la localité.



Membres du comité

Charles Breton
Sorraya Brisson
Paryse Deschênes
Marie-Josée Guérin
Johanne Hovington
Patrick Noël
Joëlle Pierre
Jean-Sébastien Sicard
Gaby Villeneuve

Animation :
Claude Brassard,
directeur de la culture,
des arts et du patrimoine

PLAN D'ACTION :

Veuillez prendre note que
le plan d'action est disponible
en tout temps au secrétariat
de la Municipalité.

Membres du Conseil municipal :

Maire : Pierre Marquis

Joëlle Pierre
Micheline Simard
Charles Breton
Gilbert Perron
Bruno Therrien
Dany Tremblay

Marie-Claude Guérin
directrice générale

